



RD4U-Board(2024)40-Rev1-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

**Catégorie de Demandes B1.5
Dommages ou destruction de bâtiments et installations publics**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes B1.5 Dommages ou destruction de bâtiments et installations publics

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine lors de sa 4e réunion, le 6 septembre 2024 et révisés le 11 décembre 2025.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 6 novembre 2024 et révisés le 25 février 2026.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes du Registre des Dommages causés par l'Aggression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de Demandes **B1.5 – Dommages ou destruction de bâtiments et installations publics**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations supplémentaires et des Preuves qui peuvent être fournies à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande sera disponible sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit sur le portail web de *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie B1.5, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. Les Demandes de la catégorie B1.5 peuvent être soumises par l'Etat d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités appartenant à l'Etat ou contrôlées par lui), en ce qui concerne les bâtiments et installations publics dont il est propriétaire, situés sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, qui ont été endommagés ou détruits le 24 février 2022 ou à partir de cette date par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
 - 3.2. Aux fins de ce Formulaire de Demande, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « propriétaire » désigne également les personnes morales qui ont la gestion économique (« господарське відання »), le contrôle opérationnel (« оперативне управління »), ou un droit d'usufruit sur les biens concernés, conformément à la législation ukrainienne.
 - 3.3. Aux fins de cette catégorie, « bâtiment ou installation publics » désigne un bâtiment ou une installation appartenant à l'État ukrainien (y compris ses autorités régionales et locales, ses entités appartenant à l'État ou contrôlées par lui) et destiné à exercer des fonctions gouvernementales, qui ne constitue pas une infrastructure (telle que

définie dans le Formulaire de Demande et Règles pour les catégories B1.1, B1.2, C1.1, C1.2 – Dommages ou destruction d'infrastructures essentielles et non essentielles).

- 3.4. Les Demandes dans cette catégorie ne peuvent être soumises que pour la valeur du bâtiment ou de l'installation détruits ou pour le coût des réparations ou de la reconstruction du bâtiment ou de l'installation endommagés. Les Demandes relatives à d'autres pertes liées à l'endommagement ou à la destruction de bâtiments ou installations publics soumises dans cette catégorie ne seront pas inscrites au Registre.
 - 3.5. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de Représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (telle qu'une personne figurant à la tête d'un organisme d'État ou d'une autorité régionale ou locale) et désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra désigner d'autres Représentants conformément aux Règles sur la représentation.
4. L'« **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B1.5** » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B1.5

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie B1.5 – Dommages ou destruction de bâtiments et installations publics**.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité des Demandes à être inscrites au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement soit dû. L'examen d'une Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.

- (5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour soumettre les Demandes relatives aux dommages ou à la destruction de bâtiments et installations publics subis le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine – **catégorie de Demandes B1.5**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée. Les Demandes relatives aux dommages ou à la destruction d'infrastructures doivent être soumises au moyen du Formulaire de Demande pour les catégories B1.1, B1.2, C1.1, C1.2 - Dommages ou destruction d'infrastructures essentielles et non essentielles.
- (6) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia*, à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si la Demande est admissible à être inscrite au Registre. La décision du Registre sera communiquée en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.
- (7) En tant que Représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur, et la preuve de la propriété (y compris, le cas échéant, la gestion économique (« господарське відання »), le contrôle opérationnel (« оперативне управління »), ou un droit d'usufruit) du bâtiment ou de l'installation. Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur le bâtiment ou l'installation en question, y compris le titre de propriété, des informations sur la soumission au Registre des biens endommagés et détruits (si telle soumission a été faite), des informations sur la manière dont le bien a été endommagé ou détruit, la description et l'évaluation des dommages et de la destruction, ainsi que des informations sur le montant estimé de la Demande.
- (8) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via *Diia*. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (9) Vous êtes encouragé à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre.
- (10) Vous n'avez pas besoin de compléter le Formulaire de Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.
- (11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, la Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.

- (12) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que vous avez le droit de transférer au Registre toutes les données personnelles contenues dans la Demande ou les Preuves afférentes, vous acceptez ce transfert et vous autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (13) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Le Demandeur comprend que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que la Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom
4. Forme d'organisation (type) de personne morale
5. Numéro d'identification
6. Date d'enregistrement
7. Lieu d'enregistrement
8. La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation)
9. Statut du Demandeur en tant qu'entité gouvernementale
10. Adresse officielle
11. Adresse effective de la société/du siège social
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse(s) électronique(s)
14. Nom et prénom du directeur/président
15. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses administrateurs (dirigeants) ou actionnaires fait-il l'objet de sanctions ou d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
16. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine
II. Identification du Représentant principal du Demandeur
17. Nom et prénom
18. Genre
19. Date de naissance
20. Nationalité
21. Document d'identité/numéro de passeport
22. Numéro d'identification fiscale ukrainien
23. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
24. Adresse officielle
25. Adresse effective
26. Numéro(s) de téléphone de contact
27. Adresse électronique

28. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
III. Identification du bâtiment ou de l'installation publics
29. Type de bâtiment ou d'installation
30. La construction du bâtiment ou de l'installation est-elle achevée
31. Adresse du bâtiment ou de l'installation
32. Coordonnées géographiques du bâtiment ou de l'installation
33. Surface du bâtiment ou de l'installation
34. Nombre d'étages du bâtiment ou de l'installation
35. Le bâtiment ou l'installation sont-ils inscrits au patrimoine historique ou culturel
36. Informations sur la structure du bâtiment ou de l'installation
IV. Titre de propriété du bâtiment ou de l'installation publics
37. Le Demandeur est-il le propriétaire du bâtiment ou de l'installation
38. Le titre de propriété est-il enregistré dans le Registre national des droits immobiliers en Ukraine
39. Informations sur le titre provenant du Registre national des droits immobiliers en Ukraine
40. Preuve de la tentative et du refus d'enregistrement du titre dans le Registre national des droits immobiliers en Ukraine
41. Date de création du titre
42. Informations sur les copropriétaires du bien et leurs parts
V. Inscription au Registre des biens endommagés et détruits (RDDP) en Ukraine
43. Une demande concernant ce bien a-t-elle été soumise au RDDP
44. Numéro d'enregistrement dans le RDDP
45. Information sur l'acte de vérification des commissions (acte des dommages)
46. Informations sur le rapport d'inspection technique
47. Informations sur l'acte d'évaluation et le rapport d'évaluation
VI. Événement ayant endommagé ou détruit le bien
48. Type d'événement ayant causé les dommages ou la destruction du bâtiment ou de l'installation
49. Date de l'événement ayant causé les dommages ou la destruction du bâtiment ou de l'installation
50. Description de l'événement
VII. Dommage ou destruction du bien
51. Type et degré des dommages ou de la destruction
52. Description des dommages ou de la destruction
53. Preuve des dommages ou de la destruction
VIII. Montant de la Demande
54. Montant estimé de la Demande
55. Preuve de l'éventuelle évaluation des dommages par un expert
56. Montant de l'éventuelle évaluation des dommages par un expert
57. Preuve de la valeur du bien avant le 24 février 2022
58. Preuve des réparations effectuées sur le bien
59. Preuves du coût des réparations
IX. Autres procédures judiciaires
60. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
X. Preuves supplémentaires
61. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
62. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Représentant du Demandeur
63. Preuves supplémentaires concernant l'autorisation du Représentant du Demandeur d'agir pour le compte du Demandeur
64. Preuves supplémentaires concernant le titre de propriété

65. Preuves supplémentaires concernant l'événement ayant causé les dommages ou la destruction
66. Preuves supplémentaires concernant les dommages ou la destruction du bien
67. Preuves supplémentaires concernant la valeur de la propriété
68. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande
XI. Vérification et soumission
69. Vérification et confirmation des données
70. Vérification de l'identité avant la soumission
71. Accord de transmission de données à caractère personnel
72. Soumission de la Demande

* * *